

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniez'h**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni le 27 mai 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 46 jusqu'à 18h40 puis 47
Votants : 52
Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARCH' : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 18h40), Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christophe LESCOAT (MELLAC) Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE)

POUVOIRS :

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS),
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 18h40
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)
 Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE)
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)

VIE COURANTE
8- FINANCES

Admissions en non-valeur

Régulièrement le comptable assignataire propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes d'une part, et des créances minimales ou des poursuites infructueuses d'autre part, sur le budget principal et les budgets annexes.

Pour les budgets annexes Eau-Régie et Assainissement-Régie, le comptable assignataire a proposé l'admission en non valeurs de différentes sommes n'ayant pu être recouvrées malgré les diligences effectuées.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Cette procédure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

BUDGET ANNEXE EAU REGIE

ARTICLE	NUMERO DE LISTE	MONTANT	DATE LISTE
654.1- Créances admises en non-valeur	4527500231	2 911,81	21/12/2020
654.1- Créances admises en non-valeur	4480230231	415,53	02/03/2021
654.2- Créances éteintes	2	103,34	08/02/2021
654.2- Créances éteintes	3	56,92	18/02/2021
654.2- Créances éteintes	4	150,31	05/03/2021
654.2- Créances éteintes	5	63,2	05/03/2021
654.2- Créances éteintes	1	700,74	08/02/2021
654.2- Créances éteintes	6	270,96	31/03/2021
TOTAL		4 672,81	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

ARTICLE	NUMERO DE LISTE	MONTANT	DATE LISTE
654.1- Créances admises en non-valeur	4526700531	3 261,91	21/12/2020
654.1- Créances admises en non-valeur	4480220231	759,82	02/03/2021
654.2- Créances éteintes	2	50,16	08/02/2021
654.2- Créances éteintes	4	75,24	05/03/2021
654.2- Créances éteintes	5	38,28	05/03/2021
654.2- Créances éteintes	6	228,5	31/03/2021
TOTAL		4 413,91	

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les admissions en non-valeur telles que proposées.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les admissions en non-valeur telles que proposées.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC